

Bases de données juridiques et administratives

Le site Legifrance

<http://www.legifrance.gouv.fr/>

C'est le site de référence pour le droit français.

La page d'accueil permet l'accès à différentes données : la constitution, les codes, le journal officiel, les bulletins officiels des ministères, les jurisprudences, etc.



Figure 93 : La page d'accueil de Legifrance.



Figure 94 : La page d'accès aux différents codes.



Figure 95 : Les différents codes sont accessibles par un moteur de recherche.



Figure 96 : L'accès aux articles du *Journal officiel* parus depuis le 1^{er} janvier 1998.



Figure 97 : La porte d'entrée vers les jurisprudences.

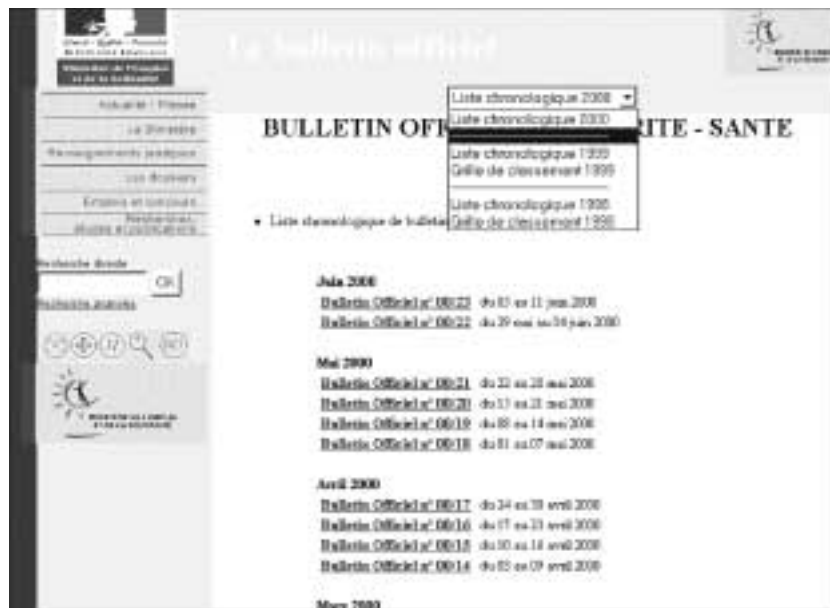
Index A-Z	Index alphabétique et numérique des affaires dont la Cour de justice et le Tribunal de première instance des Communautés européennes ont été saisis depuis 1953
Bulletin périodique de jurisprudence	Bulletin regroupant les sommaires des arrêts et des ordonnances de la Cour de justice et du Tribunal de première instance des Communautés européennes agencés selon un plan systématique
Table alphabétique des matières	Questions juridiques abordées dans les décisions de la Cour de justice, du Tribunal de première instance des Communautés européennes et des conclusions des Avocats généraux, classées selon un ordre alphabétique
Notes de doctrine aux arrêts	Références des notes de doctrine aux arrêts de la Cour de justice et du Tribunal de première instance des Communautés européennes
Echange d'informations relatives aux conventions de Bruxelles et de Lugano	Jurisprudence récente relative aux conventions de Bruxelles et de Lugano concernant la compétence judiciaire et l'exécution des décisions en matière civile et commerciale

Figure 98 : La recherche d'une jurisprudence de la Cour de justice des communautés européennes.

Le bulletin officiel solidarité-santé

<http://www.sante.gouv.fr/adm/dagpb/bo/index.htm>

Ce périodique est disponible sur le site du ministère de l'Emploi et de la solidarité.

Figure 99 : L'accès au *Bulletin officiel* solidarité-santé.

Le site Adminet France Santé

<http://admi.net/min/med/>

Ce site est une base documentaire particulièrement orientée vers la réglementation dans le domaine sanitaire.

A l'URL <http://www.admi.net/jo/> vous aurez accès au moteur de recherche pour trouver un texte officiel.

Ce site offre aussi la possibilité de s'inscrire pour recevoir dans sa messagerie les textes qui paraîtront dans le futur et qui comporteront les mots que vous inscrirez dans la fenêtre de requête.

L'emploi éventuel des opérateurs booléens doit se faire en français (ET, OU, etc.).

Admifrance

<http://www.admifrance.gouv.fr>

Ce site présente sa bibliothèque des rapports publics que l'on peut télécharger. Il permet d'accéder à l'annuaire des sites internet publics.



Figure 100 : La page d'accueil d'AdmiFrance.

MediLeg

<http://www.sante.ujf-grenoble.fr/SANTE/medilega/pages/accueil.html>

Base de données sur l'environnement juridique et réglementaire de l'acte médical.



Figure 101 : La banque de données de MediLeg.